

**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Avril 2016**

**Présents :** DINTILHAC P-A. – BAILEY J.- EQUILBEC L. – JOLY J-M. – LE MAO C. – PASCAL D. - PRAT A. - PRIOLO N.

**Absents excusés :** AMIEL A. - BOUHACENE P.- BOYER M. – GIRARD C. – LASSEUR N. – MALLET J.

**Secrétaire de séance :** LE MAO Christiane

La séance est ouverte à 21h00

**1°) Approbation du dernier compte rendu**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu 18 mars 2016.

**2°) Décision Modificative**

Décision modificative n°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6287 : Remboursement de frais		20 332.00 €
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>20 332.00 €</b>
R 6419 : Remb. Rémunérations de personnel		20 332.00 €
<b>Total R 013 : Atténuations de charges</b>		<b>20 332.00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de créer la décision modificative.

Décision modificative n°2

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une nouvelle opération sur le budget 2016, soit la création de l'opération 24 article 2158 matériel mairie.

Le montant crédité sur cette opération résulte de la décision modificative n°2.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de créer cette opération.

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 020 : Dépenses imprévues Invest	5 000.00 €	
<b>Total D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>5 000.00 €</b>	
D 2158-24 : Matériel Mairie		5 000.00 €
<b>Total D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>5 000.00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de créer la décision modificative.

### Décision modificative n°3

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 020 : Dépenses imprévues Invest	100.00 €	
<b>Total D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>100.00 €</b>	
D 2318-23 : Installation poteau incendie		100.00 €
<b>Total D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>100.00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de créer la décision modificative.

### **3°) Validation Ad Ap (accessibilité aux personnes handicapées)**

Monsieur le Maire rappelle que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissement recevant du public (ERP) et d'installations ouvertes au public (IOP), qui ne respectaient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

L'Ad'AP apporte un cadre juridique sécurisé mais s'accompagne d'un calendrier précis et engagement financier. Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi, après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Un diagnostic d'accessibilité des ERP et IOP de la commune a été confié au bureau d'études BETEM en septembre 2015. Au Vu du diagnostic, une programmation sur 3 ans a été proposée avec des demandes de dérogation pour certains établissements compte tenu de leur activité.

Monsieur le Maire présente la programmation suivante :

Priorité	Date prévisionnelle de début de la 1ère action	Date prévisionnelle de fin de la dernière action	Sites	Département d'implantation	Montant des travaux HT	Montant total annuel € HT
Année 1	Janvier 2016	Décembre 2016	Mairie Médiathèque	Haute-Garonne	958.00	958.00
Année 2	Janvier 2017	Décembre 2017	Salle des fêtes	Haute-Garonne	20 162.00	20 162.00
Année 3	Janvier 2018	Décembre 2018	Eglise	Haute-Garonne	4 090.00	4090.00
			<b>Total</b>	<b>25 201.00</b>		

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet de la Haute-Garonne.

#### **4°) Subvention association**

##### Demande subvention CLAC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'association CLAC pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 160 euros pour l'association CLAC à 7 voix pour, les autres membres du conseil municipal ne se sont pas exprimés car ils sont membres du bureau de l'association.

##### Demande de Subvention APELL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'association APELL pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 160 euros pour l'association APELL à l'unanimité des membres présents.

##### Demande de Subvention la Boule Labastidienne

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'association de La Boule Labastidienne pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 160 euros pour l'association la Boule Labastidienne à 6 voix pour, les autres membres du conseil municipal ne se sont pas exprimés car ils sont membres du bureau de l'association.

## **5°) Point sur rendez-vous avec SDEHG**

## **6°) Questions diverses**

° Point sur le PLU

° Point sur la fête locale

Vendredi soir sono mousse

Samedi soir groupe

Dimanche après-midi

Lundi Patricia Feinder

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Les Membres,

Le Secrétaire,